ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 29396

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés des façonniers en soiries de Lyon et sa région. Le syndicat des façonniers en soieries réunit onze entreprises à Lyon et dans les environs, qui emploient 400 personnes dans les métiers suivants : roulottage (à la main ou à la machine), notamment sur des carrés de soie, plissage, bourdon, ourlage, frangeage, montage de cravates, broderies. Ce sont des sous-traitants qui vendent aux confectionneurs du textile et de l'habillement du savoir-faire, de la technicité et des heures de main-d'oeuvre. Ces entreprises ont subi de plein fouet et en même temps, fin 1998, la suppression de l'allégement Borotra sur les charges salariales (jusqu'à 1892 francs par mois et par salarié) et une baisse vertigineuse des commandes depuis septembre 1998 due à la faible activité des données d'ordres, elle-même due en grande partie à l'augmentation des importations. La dégradation de la situation de ces entreprises est grave et sera bientôt irréversible. Ce serait catastrophique pour l'industrie du textile, de l'habillement et la mode française qui perdrait des savoir-faire centenaires et toute une technicité reconnue : les produits fabriqués sont vendus dans le monde entier, sous des griffes prestigieuses. Ce serait également pour la région lyonnaise une rupture définitive avec son passé et sa longue tradition textile. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures urgentes elle envisage de prendre afin de sauver l'activité, reconnue internationalement, des façonniers en soieries de Lyon et de l'industrie textile en général.

Texte de la réponse

L'ensemble des industries du textile-habillement a été frappé, à partir de la fin 1998, par un ralentissement très brusque d'activité dû à la crise asiatique. D'une manière générale, il est certain que, dans cette crise, les sous-traitants ont été parmi les plus exposés en raison de leur position dans le processus industriel. Depuis 1998, la reprise de l'économie, y compris pour le secteur textile, est nette. Cela est particulièrement vrai du secteur du luxe, qui a connu d'excellents résultats durant l'année écoulée. Les prix pratiqués sur les produits finis et les besoins en capacité devraient permettre aux sous-traitants de trouver des débouchés convenables en raison de leur technicité et de leur proximité, comme dans les autres branches du luxe. L'évolution structurelle du secteur tend à déplacer les activités intensives en main-d'oeuvre vers les pays offrant à la fois des bas salaires et les qualifications nécessaires, comme en Asie. Il appartient aux entreprises concernées de développer une stratégie d'innovation, de qualité et de différenciation, afin notamment de se positionner à un niveau de technicité, de fiabilité, de réactivité et d'originalité qui leur permette de résister à une concurrence fondée uniquement sur les prix. Les pouvoirs publics accompagnent ces mutations au travers d'appels à propositions mais aussi au travers d'actions collectives, de dispositifs d'aides au conseil ou à l'exportation, destinés prioritairement aux petites et moyennes entreprises (PME). Les chefs d'entreprises peuvent se rapprocher des autorités locales dans ce but. En ce qui concerne les entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles, les pouvoirs publics locaux (services de l'industrie, du Trésor public et du travail), sous la coordination du préfet sont à même d'examiner les situations particulières. Le Gouvernement, conscient des enjeux industriels et sociaux du secteur textile-habillement, qui emploie plus de 250 000 personnes en France, entend bien accompagner les mutations et le développement d'une industrie dont le savoir-faire et les produits sont internationalement reconnus.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE29396

Données clés

Auteur : M. Pascal Clément
Circonscription : Loire (6e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29396
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2594
Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1554